

Rapport sur l'examen professionnel pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat au titre de l'année 2022

1 - Cadre juridique

L'arrêté du ministre des solidarités et de la santé du 2 décembre 2021 a autorisé l'ouverture de l'examen professionnel au titre de l'année 2022 pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat.

Les épreuves se sont déroulées aux dates suivantes :

- Epreuve écrite d'admissibilité le 15 mars 2022,
- Epreuve orale d'admission : du 12 septembre au 21 septembre 2021.

L'arrêté du 9 mars 2022 fixe à 53 le nombre de postes offerts au titre de l'année 2022 à l'examen professionnel pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat relevant des ministres chargés des affaires sociales.

Les modalités de déroulement des épreuves écrites et orales sont fixées par arrêté du 30 septembre 2013.

2 - Composition du jury

Le jury comprenait :

- **En qualité de président :**

Eric LEDOS, administrateur général, directeur de projet auprès du secrétaire général ;

- **En qualité de membres :**

David BRESSOT, attaché d'administration de l'Etat hors classe à la DRH des ministères sociaux ;

Alexandre CARPENTIER, attaché principal d'administration de l'Etat à l'ARS des Hauts-de-France

Pauline CASADIO-LORETI, attachée principale d'administration de l'Etat à la DRH des ministères sociaux ;

Marguerite FOCA, directrice-adjointe du travail à la DREETS du Grand-Est ;

Leila HASSANI, inspectrice de l'action sanitaire et sociale à la direction générale de la cohésion sociale ;

Nicolas JOUAN, inspecteur du travail, à la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités en Auvergne Rhône-Alpes.

La composition du jury a permis d'assurer un minimum de continuité avec le jury de 2021 avec 4 membres tout en ayant une plus grande représentativité des lieux d'exercice professionnel avec 3 nouveaux membres.

3 - L'épreuve écrite

● Déroulement de l'épreuve écrite

204 (251 en 2021) candidats présents sur 267 (345 en 2021) candidats inscrits soit un désistement de 22,4% (27.25 % en 2021).

L'épreuve écrite, d'une durée de 4 heures et affectée d'un coefficient 2, consiste à partir d'un dossier documentaire de 25 pages maximum, en la rédaction d'une note ou en la résolution d'un cas pratique. Cette épreuve a pour objectif de mettre le candidat en situation professionnelle afin « d'apprécier sa capacité de compréhension d'un problème, ses qualités d'analyse, de rédaction et son aptitude à proposer des solutions démontrant son savoir-faire professionnel ».

Le sujet retenu en 2022, comme les années précédentes, relève des champs de compétence des ministères sociaux. Il a consisté en la rédaction d'un projet de note à la directrice d'une DREETS expliquant le dispositif ministériel de prévention et de lutte contre les discriminations et le harcèlement. Elle devait également expliciter la procédure à mettre en œuvre au sein du service afin de traiter une situation de harcèlement.

Les candidats ont disposé d'un dossier de 25 pages composé de textes réglementaires et d'extraits de guides pratiques de la DRH.

● Modalités de correction

Pour assurer les corrections des copies, quatre binômes de correcteurs ont été mis en place. Les correcteurs ont utilisé l'appli VIATIQUE permettant de corriger les copies par voie dématérialisée.

Afin d'harmoniser les corrections et notations, une phase d'entente a été organisée en mars 2022. Tous les correcteurs ont corrigé trois mêmes copies.

Les correcteurs ont participé ensuite à une réunion en visioconférence le 6 avril pour harmoniser les critères d'évaluation et de notation. Une nouvelle réunion d'harmonisation s'est tenue le 11 mai pour s'assurer de la cohérence d'ensemble des notes proposées par les binômes.

A l'issue de la double correction « croisée » des copies au sein de chacun des binômes, le jury s'est réuni le 12 mai pour déterminer une liste de 109 candidats admissibles (122 en 2021).

Pour les candidats admissibles, la plus faible note a été de 10,25 sur 20. Elle était de 11 sur 20 en 2021.

● Les principaux constats et recommandations du jury

Il était attendu de cette note qu'elle soit opérationnelle, c'est-à-dire qu'elle permette à la directrice de disposer d'informations fiables et d'éléments pratiques pour traiter la situation de harcèlement et prendre des dispositions préventives pour que cela ne puisse se renouveler.

Les membres du jury ont constaté des différences importantes dans la rédaction des copies. Les copies de grande qualité ont proposé une note claire, précise et opérationnelle, faisant référence au dossier, sans paraphrase et juste à propos, permettant à la directrice d'être en mesure de prendre des décisions adaptées. Il ne s'agissait pas en effet de faire une simple note de synthèse sur la lutte contre les discriminations à partir des éléments du dossier, mais d'apporter des éléments de décision.

Aussi, les meilleurs candidats ont su mettre en avant :

Sur la forme :

- dès l'introduction, un rappel du contexte avec une analyse de la situation ;
- un plan se démarquant d'une note académique, avec des parties synthétiques ;
- une syntaxe et une orthographe de qualité. Il est en effet recommandé aux candidats de prévoir un temps de relecture attentive de leur copie.

Sur le fond :

- une argumentation et un développement suivant une ligne conductrice cohérente et logique et le souci de simplifier la présentation des mesures proposées ;
- une connaissance de base des enjeux de gestion des ressources humaines, évitant les confusions entre DRH et direction d'emploi ou encore entre plan ministériel et plan interministériel ;
- une conclusion apportant une valeur ajoutée, comme un plan d'action sur lequel la directrice pouvait s'appuyer. La rédaction d'une conclusion est attendue par les correcteurs et participe à la note de la copie.

Les membres du jury recommandent aux candidats :

- de bien s'attacher à l'énoncé du sujet, en le reformulant pour ensuite introduire le contenu de la note ;
- de s'inscrire dans une épreuve à visée professionnelle et non scolaire en démontrant sa capacité d'analyse et de synthèse et de force de propositions opérationnelles. Si une synthèse des documents était nécessaire, elle n'était pas suffisante.

4 - L'épreuve orale d'admission

● Déroulé de l'épreuve

Aux termes de l'article 7 de l'arrêté du 30 septembre 2013, « l'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes du candidat, sa motivation, sa capacité à se situer dans un environnement professionnel et à s'adapter aux fonctions qui peuvent être confiées aux fonctionnaires du corps interministériel (...) et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle ».

Cet entretien (coefficient 3) d'une durée de 25 minutes, commence par un exposé du candidat de son expérience professionnelle d'une durée maximale de 10 minutes et se poursuit par un questionnement et un échange avec les membres du jury. Cet entretien permet de mieux appréhender l'aptitude et la capacité du candidat à assumer les fonctions d'attaché d'administration de l'Etat.

Les épreuves orales se sont déroulées sur 7 journées du 12 au 20 septembre 2022 et ont été menées par deux sous-jurys composés chacun de trois membres.

L'harmonisation des sous-jury a été assurée à l'occasion d'une première réunion le 12 septembre avant le commencement des épreuves et d'une deuxième réunion le vendredi 16 septembre, puis au cours de la délibération du 21 septembre.

Afin d'assurer la plus grande équité entre les candidats, le président du jury a assisté en tant qu'observateur aux entretiens, alternativement au sein des deux sous-jurys. L'harmonisation de ces sous-jurys a pu ainsi être assurée au mieux, tant dans la tonalité et le contenu des questionnements que dans les notes proposées.

La commission d'admission s'est réunie le 21 septembre 2022 à la suite des épreuves orales. 43 candidats ont été déclarés admis. La note d'admission la plus basse a été de 10,10 sur 20 (11,90 en 2021).

La liste des candidats admis a été publiée le même jour.

● **Observations et recommandations**

La plus grande partie des candidats s'est préparée à cette épreuve.

Sauf exception, les dossiers REAP ont permis de bien mesurer la situation des candidats et leur parcours professionnel en amont de l'entretien.

Les exposés étaient globalement bien construits et les meilleurs candidats ont su dépasser la simple description factuelle des missions qu'ils ont eu à exercer.

Cependant, le jury a constaté que de nombreux candidats se sont contentés de présenter un parcours professionnel à partir d'une succession de missions et de tâches effectuées dans les différents postes occupés. Le jury a également regretté la récurrence de « mots valise » (autonomie, rigueur, transversalité...) ou d'expressions générales (« je me sens prêt à exercer les fonctions d'attaché »), peu étayées par des illustrations issues des expériences professionnelles.

Les meilleurs candidats n'ont pas limité leur exposé à une simple description des missions effectuées en tant qu'agent contractuel ou de catégorie C puis B. Ils ont su mettre en perspective ces expériences pour les utiliser dans un niveau de responsabilité d'agent de catégorie A.

Les meilleurs candidats ont su :

- prendre du recul sur leur expérience professionnelle :
 - en resituant leur expérience dans un contexte plus large et en les rattachant notamment à des grands enjeux de politique publique,
 - en démontrant une bonne connaissance des fondamentaux du droit administratif et des règles budgétaires, notamment lorsqu'elles étaient en lien avec les missions exercées,
 - en indiquant comment ils ont exercé leur mission, permettant ainsi de dégager les compétences sur lesquelles ils comptent s'appuyer dans des fonctions dévolues à des attachés ;

- démontrer une motivation à rejoindre le corps des attachés au sein des ministères sociaux :
 - en étant en mesure de présenter certaines des politiques mises en œuvre par ces ministères et leur organisations nationale et territoriale,
 - en étant capables d'inscrire leur mission actuelle dans le cadre plus large des politiques sociales,
 - en pouvant présenter les spécificités du corps des attachés (CIGEM, missions statutaires, ...) et se projeter sur les opportunités offertes par ce corps. Certains candidats s'étaient informés des postes publiés sur la « Place de l'Emploi Public » et ont pu donner des exemples de postes qui les intéressaient ;

- se projeter professionnellement, et prendre conscience que l'épreuve est aussi un examen de leur sens critique. Ils ont su à la fois prendre appui sur leur expérience et la connaissance de l'environnement administratif pour répondre de manière pragmatique aux questions posées. Lorsqu'ils ne pouvaient répondre, ils ont été capables de mobiliser leurs compétences et connaissances pour se poser les bonnes questions et apporter des éléments personnels de réponse.

Sur la forme, le jury a noté les efforts consentis par les meilleurs candidats pour annoncer et suivre un plan personnalisé lors de leur exposé, dans le temps imparti et sans réciter un texte appris par cœur. Au cours de l'entretien, ils ont su prendre le temps de la réflexion avant de répondre aux questions et faire preuve de concision.

Le jury conseille aux candidats de considérer cette épreuve au même titre que certaines situations professionnelles qui nécessitent une préparation rigoureuse, de la conviction et une maîtrise du stress.

Le jury a constaté que certains candidats cumulaient un manque d'analyse des enjeux liées à leur mission, une faible connaissance de l'environnement institutionnel et politique des ministères sociaux et des lacunes graves sur le fonctionnement de l'administration.

Le jury a pu mener à bien sa mission en toute indépendance, dans un climat de confiance entre membres et en veillant au respect de l'équité dans l'évaluation des candidats.

Le jury remercie particulièrement la mission concours de la direction des ressources humaines des ministères sociaux pour sa compétence, son soutien logistique et sa réactivité.

Paris, le 22 septembre 2022

Eric Ledos
Administrateur général

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Eric Ledos', written over a faint circular stamp.

Président du jury